

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

Compte rendu

Date : 5 septembre 2018

Heure : 9h00 à 16h00

Endroit : MRC de Pontiac

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique		X
Dominik Chartier	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Alain Trudel	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier		X
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO		X
Frédéric Lussier	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécip-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen		X
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
John McDonnell	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Vacant	Groupe nature	Vacant		
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau		X
Patrick Laliberté	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais	X (am)	
Jean-François Larrivée	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 5 septembre 2018 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f.

Adopté le 14 novembre 2018

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Jonathan Leblond	Faune	Fédération des pourvoies du Québec	X

Personnes ressources et invités :

Nom	Organisme	Présent
Cathy Labrie	MFFP	X
Jonathan Tardif	MFFP	X
Deborah Powell	Journaliste	X
Raymond Barrette	MRC Pontiac	X

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des compte-rendus des rencontres du 12, 13 et du 28 juin 2018 (modif CR 12 juin)
 4. Suivi des rencontres du 12, 13 et du 28 juin 2018
 - a) Chemins hors SIP et avis de chantier à harmoniser
 - b) Suivi des actions
 5. Nouvelles
 6. Partenariat
 - a) Retrait du PERO
 - b) Démission de François Trottier à titre de remplaçant de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais
 - c) État des présences et absences des représentants
 7. Demande à adresser au MFFP concernant l'analyse des enclaves créées en lien avec les milieux humides d'intérêt (MHI)
 8. Suivi de la mise en œuvre de la dérogation 2017-2018 sur les COS dans l'UA 073-52 et échéancier pour la prochaine dérogation
 9. Plan de travail 2018-2019 de la TRGIRTO et mandats des comités de travail
 10. Rapport du projet de la SEPAQ sur les frayères à doré jaune
 11. Nouveau libellé des rôles et du mandat de la TRGIRTO
 12. Proposition de la Vision de la TRGIRTO
 13. Stratégie de production de bois – étapes et travaux
 14. Proposition de François Trottier sur l'enjeu des petits gibiers
 15. Proposition de projet PADF
 16. Divers
 - Projet CNC Corridors écologiques
 17. Levée de la réunion
-

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous les participants qui se présentent. M. Jonathan Leblond de la Fédération des pourvoiries du Québec est le nouveau remplaçant de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 201809-1

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Jacques David, secondé de M. Gérard Desjardins en modifiant l'ordre des sujets, en ajoutant en Divers - Projet CNC Corridors écologiques et en laissant le point Divers ouvert.

3. Adoption des comptes-rendus du 12, du 13 et du 28 juin 2018

TRGIRTO 201809-2

Le compte-rendu de la rencontre de la TRGIRTO du 12 juin 2018 tenue à la Pourvoirie de la Pointe-à-David est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondé par M. François Saumure avec une modification au libellé du point 7. *Développement de la démarche participative*, à la page 5 au deuxième point forme, en inscrivant *Les informations circulent parmi les 4 ZEC mais il est rare de recevoir des retours d'information. Deux ZEC n'ont pas d'employés. Ce sont des bénévoles qui accomplissent les tâches.*

TRGIRTO 201809-3

Le résumé de la sortie-terrain de la TRGIRTO du 13 juin 2018 est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondé par M. Dominik Chartier.

TRGIRTO 201809-4

Le compte-rendu de la rencontre de la TRGIRTO du 28 juin 2018 tenue au bureau du MFFP à Gatineau est adopté à l'unanimité sur proposition de M. Patrick Laliberté secondé de M. Gérard Desjardins.

4. Suivi des comptes-rendus des rencontres du 12, 13 et 28 juin 2018

a) Chemins hors SIP et avis de chantier à harmoniser

Advenant que lors de la demande de commentaire concernant l'harmonisation opérationnelle d'un chantier, un tronçon de chemin soit hors Secteur d'intervention potentiel (SIP), le BGA responsable de ce chantier a la responsabilité de recueillir les commentaires des membres de la TRGIRTO sur ce tronçon de chemin hors SIP. Le

libellé qui suit a été ajouté à la Note 1 de la grille de gestion des écarts : *Les BGA ont la responsabilité de recueillir les commentaires de la TGIRT sur les tracés des tronçons de chemin hors SIP et devront transmettre au MFFP les résultats de cette consultation.* Les BGA devront préciser sur la carte qu'ils transmettent dans l'avis de chantier à harmoniser la section de chemin qui est hors SIP.

M. Chartier mentionne qu'auparavant la procédure de gestion des écarts qui concernait l'ajout d'un chemin spécifiait que la zone de consultation pour les chemins correspondait à une zone tampon de 200 m autour du périmètre des blocs de coupe. Il indique qu'il a entrepris une démarche auprès du MFFP afin de faire modifier le libellé de la note 5 qui spécifie que *La zone de consultation pour les chemins correspond à une zone tampon de 200 m de part et d'autre du tracé consulté.* Il demande de revenir à la définition précédente de la zone tampon.

b) Suivi des actions

Nomination de M. Stéphane Taillon – représentant du groupe sectoriel Matière ligneuse

Compte tenu qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité consultatif depuis plusieurs mois et qu'il n'a pas été possible d'adopter une résolution pour nommer M. Stéphane Taillon à titre de représentant du Groupe sectoriel Matière ligneuse, M. Chartier demandera d'ajouter à l'ordre du jour un point visant la nomination de M. Taillon lors de la rencontre de la Table opérationnelle des BGA qui se tiendra le 6 septembre.

c) Journées d'information sur le processus de planification forestière du MFFP

M. Barrette ajoute ce point de suivi.

Les personnes intéressées à participer à ces 2 journées d'information seront invités à remplir un sondage Doodle afin de fixer les dates de rencontres.

5. Nouvelles

a) M. Dugas informe les participants que la nouvelle entente du PADF pour la période 2018-2021 sera signée prochainement. Les 4 MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau sont les cosignataires de cette entente. Ils devront désigner un des leurs comme responsables de sa gestion et de son administration. La MRC de Pontiac est encore intéressée à assumer ce rôle. Le ministère expliquera les détails de ce nouveau programme lors d'une rencontre prévue le 11 septembre. Malgré que l'entente ne soit pas encore signée, le MFFP a précisé que les frais encourus d'ici là seront couverts. L'entente d'une durée de trois ans permettra notamment de payer les dépenses de fonctionnement et des travaux de la TRGIRTO.

b) M. McDonnell a fait parvenir un message aux membres concernant l'annonce faite le 17 août par Isabelle Melançon, la ministre du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Stéphanie Vallée, la ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais et Pierre Arcand, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Côte-Nord concernant de nouvelles aires protégées qui seraient inaugurées dans ces deux régions. M. McDonnell indique que la Société pour la nature et les parcs (Outaouais) a l'intention de demander de bonifier la proposition d'aires protégées des rivières Noire/Coulonge en agrandissant sa superficie du côté de la rivière Coulonge Est. M. McDonnell va envoyer la carte de ces territoires.

ACTIONS : Transmettre au coordonnateur la carte des territoires ciblées par l'annonce du gouvernement concernant certaines propositions d'aires protégées (territoire d'intérêt (TI))

c) À la suite des avis de chantiers à harmoniser que les BGA ont envoyés récemment, M. Desjardins a transmis un commentaire concernant la protection des nids d'oiseaux migrateurs qui est enchâssée par une loi fédérale. Un rapport est en voie d'être terminé par le MFFP à ce sujet. Il sera envoyé aux membres de la TRGIRTO avant la rencontre du 14 novembre. Éventuellement, il pourra y avoir des discussions à ce moment-là. M. Chartier informe les participants qu'il a fait suivre le commentaire de M. Desjardins au directeur de la foresterie au siège social des Produits Forestiers Résolu (PFR). En préparation, un communiqué sera diffusé dans l'ensemble du Canada par PFR.

6. Partenariat

a) Retrait du PERO

Le Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) a transmis une résolution datée du 5 juillet 2018 à l'effet qu'il se retirait à titre de partenaire de la TRGIRTO. Il n'y a pas de précision dans les règlements de la TRGIRTO en cas de retrait d'un partenaire. Le président, M. Dugas souhaite qu'une recommandation pour la Table des préfets soit adoptée par résolution.

M. Barrette initie les discussions en proposant des possibilités pour le remplacement du PERO :

- 1) pour le 4e siège du Groupe Nature – Trouver un partenaire dans le secteur touristique

- 2) pour le 4e siège du Groupe Nature – Demander l'intérêt du Conseil régionale en environnement de l'Outaouais (CREDO)
- 3) abolir le 4e siège du Groupe Nature et créer un 5e siège dans le Groupe Faune pour les titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage

Les participants suggèrent d'autres possibilités :

- 4) que ce siège soit non-nominatif
- 5) créer un siège pour un partenaire scientifique (ISFORT)
- 6) demander aux 3 partenaires du Groupe Nature de suggérer un partenaire pour la durée du mandat qui reste (fin 2019)
- 7) inviter les organismes de bassins versants à soumettre leurs candidatures
- 8) créer un siège pour un partenaire non-votant

Les discussions se poursuivent. Les membres se prononcent sur les possibilités. Les possibilités 1) et 3) ayant été écartées, une proposition est présentée et adoptée.

TRGIRTO 201809-5

Sur proposition de M. François Saumure, secondé de M. Jacques David, il est décidé unanimement de recommander à la Table des préfets de procéder au remplacement du 4e siège du Groupe Nature en lançant un appel de candidature auprès des organismes de conservation et de protection de l'environnement.

b) Démission de François Trottier à titre de remplaçant de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais

Faisant suite à la démission de M. François Trottier à titre de remplaçant du représentant de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais (APO), M. Jonathan Leblond a été nommé remplaçant de ce partenaire. Une résolution du conseil de l'APO a été envoyé au coordonnateur pour confirmer cette nomination.

TRGIRTO 201809-6

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Jacques David, il est décidé unanimement d'envoyer une lettre à M. Trottier pour souligner sa collaboration pour le travail qu'il a réalisé au sein de la TRGIRTO.

ACTIONS : Rédiger et envoyer la lettre soulignant la collaboration de M. Trottier aux travaux de la TRGIRTO (R. Barrette)

c) État des présences et absences des représentants

Le coordonnateur a dressé un bilan des présences et absences des représentants au cours de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Ce bilan est présenté.

Il y a eu 5 rencontres de la TRGIRTO durant cette période et 20 représentants y siégeaient. Le pourcentage de présence s'élevait à 66%. M. Alain Trudel, le représentant de la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée au sein du Groupe Matière ligneuse a été absent à toutes les rencontres. Il a été remplacé 2 fois par M. Christian Picard. MM. Charles St-Julien, John McDonnell et Patrick Laliberté ont été absents trois fois mais de façon non-consécutive. Chacun des Groupes sectoriels dispose ainsi des informations qui leur permettront de faire le point sur le niveau de représentativité de leur Groupe au sein de la TRGIRTO et l'influence qu'il peut avoir sur sa dynamique. M. Barrette mentionne par ailleurs que les Règles de fonctionnement de la TRGIRTO précise à l'article 2.9 *Révocation* que *le mandat d'un représentant peut être révoqué sur décision de la Table des préfets si ledit représentant s'est absenté, peu importe le motif, à plus de trois rencontres consécutives de la TRGIRTO*. M. Laliberté indique que la situation ne changera pas pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Les ressources en foresterie sont en attrition et la décision de ne pouvoir être présent à toutes les rencontres de la TRGIRTO a été sciemment prise. M. Chartier amènera la question de la représentativité du Groupe Matière ligneuse lors de la rencontre de la Table opérationnelle du 6 septembre.

ACTION : Amener la question de la représentativité du Groupe Matière ligneuse lors de la rencontre de la Table opérationnelle du 6 septembre (D. Chartier)

7. Demande à adresser au MFFP concernant l'analyse des enclaves créées en lien avec les milieux humides d'intérêt (MHI)

À la rencontre du 28 juin dernier où il a été question des sites de milieux humides d'intérêt, les participants ont été informés que l'analyse des sites comportant des enclaves hors site limitant la récolte future de bois n'a pas été effectuée. Cette analyse est requise pour pouvoir évaluer la possibilité de réduire la création de telles enclaves et de modifier les contours des sites concernés.

TRGIRTO 201809-7

Sur proposition de M. Dominik Chartier, secondée de M. François Saumure, il est décidé à l'unanimité de demander à la direction de la gestion des forêts de l'Outaouais

d'entreprendre l'analyse des sites de milieux humides d'intérêt autour desquels des enclaves empêchant la récolte de bois ont été créés afin d'évaluer la possibilité de réduire la création de telles enclaves et de modifier les contours des sites concernés.

8. Suivi de la mise en œuvre de la dérogation 2017-2018 sur les COS dans l'UA 073-52 et échéancier pour la prochaine dérogation

M. Jonathan Tardif présente le bilan des COS dans l'UA 073-52 pour la saison 2017-2018 et 2018-2019. Pour 2017-2018, 5 secteurs ont été planifiés dont un a été abandonné suite aux discussions liées à l'harmonisation des activités des Premières Nations. En 2018-2019, 3 chantiers ont été planifiés. À ce jour, trois chantiers ont été traités.

La différence entre les modalités de 2018-2019 par rapport à celles de 2017-2018 ont principalement trait à la largeur minimale des blocs de forêt résiduelle de 50 ha qui doit atteindre 200 m au lieu de 150 m. La superficie de forêt de plus de 7 m de référence pour estimer les % de superficie totale du COS situé respectivement à 600 m et à 900 m est de 5 ha en 2018-2019 comparativement à 50 ha en 2017-2018. Ce critère permet de s'assurer que les des blocs de forêt résiduelle sont bien répartis.

Voici un résumé du suivi :

- Peu de chantiers planifiés, harmonisés et coupés en COS = difficile de tirer des conclusions fortes.
- L'harmonisation autochtone est un enjeu important; les changements proposés viennent parfois affecter le respect des modalités.
- Idéalement, un chantier par COS... mais plusieurs chantiers chevauchent plus d'un COS (impacts difficiles à évaluer?).
- Dans certains cas, les gros lacs empêchent ou complexifient l'atteinte des cibles.
- Le passage de 50 ha à 5 ha pour les buffers permet de plus vastes aires de coupe (p. ex. Dumoine).
- Certains COS ne respectent pas les modalités avant coupe; l'objectif est alors de ne pas détériorer la situation.
- L'outil servant à la planification est encore perfectible.

M. Lussier mentionne que le calcul de la répartition des BFR (600 – 900 m) selon des blocs de forêt résiduelle dont la superficie minimale est de 5 ha pose problème. Le chantier Dumoine, qui a été planifié sur cette base, comporte de grandes surfaces de

coupe totale. Il aimerait vérifier quelle aurait été la planification de ce chantier si les blocs de référence pour calculer la répartition auraient été 50 ha de forêt résiduelle. M. Chartier indique que partout au Québec la répartition est calculée sur la base de 5 ha minimum de forêt résiduelle. De plus, considérant l'impossibilité de récolter le volume garanti de Produit forestier Résolu dans l'UA 073-52, il estime que la situation serait encore pire avec un calcul de répartition sur la base de 50 ha de forêt résiduelle. M. Desjardins rappelle qu'un compromis a été accepté l'an dernier pour expérimenter les modalités 2018-2019 pour une année seulement.

M. Tardif dit qu'il demandera à l'équipe de planification de faire une mise à jour du portrait de l'UA 073-52 selon les critères des COS et de refaire la planification de certains chantiers afin de comparer les modalités de 2017-2018 à celles de 2018-2019. S'il n'est pas possible de réaliser ces travaux à court terme, M. Barrette vérifiera du côté de Nova Sylva leur disponibilité pour ce faire.

M. Tardif mentionne que des travaux pour appliquer l'approche par COS dans le domaine de l'érablière seront amorcés en 2019-2020. L'expérimentation de différentes modalités dans la sapinière peut se poursuivre pour quelques années. Il faudra pour ce faire procéder par dérogation. Il suggère que la prochaine dérogation puisse être applicable sur plus d'une année compte tenu des efforts et du temps requis pour la préparer. De plus, cela permettrait d'obtenir un plus grand nombre de chantiers planifiés ce qui devrait faciliter l'établissement des tendances quant aux suivis des résultats.

ACTIONS : Vérifier la disponibilité de l'équipe de planification du MFFP à Maniwaki pour réaliser différents travaux d'analyse de l'UA 07352 et de comparaison des chantiers COS (J. Tardif)

9. Plan de travail 2018-2019 de la TRGIRTO et mandats des comités de travail

Une proposition de plan de travail a été préparée pour la période couvrant les mois de septembre 2018 à mars 2019. Ce plan présente les enjeux qui devraient être abordés, les noms des promoteurs de proposition visant à les solutionner, l'identification des périodes prévues pour le travail des comités ainsi que les dates durant lesquelles les recommandations des comités de travail seront discutées aux rencontres de la TRGIRTO. Le plan de travail comprend également les dates des rencontres de la TRGIRTO où seront présentées par le MFFP les différents bilans de suivi.

Tel que déjà discuté, le ministère propose de préparer une sortie-terrain concernant le plan spécial sur le hêtre. La présentation de ce plan serait faite durant l'avant-midi de la journée et l'après-midi serait consacrée à la visite de peuplements de hêtre. Une date devra être déterminée au cours de la semaine du 15 octobre.

TRGIRTO 201809-8

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. François Saumure, il est décidé à l'unanimité d'adopter le plan de travail 2018-2019 suivant :

ENJEUX	PROMOTEURS	COMITÉ DE TRAVAIL	RENCONTRE TRGIRTO
Organisation spatiale – Dérogation sur les COS	Frédéric Lussier et Dominik Chartier	Septembre - novembre 2018 (1)	14 novembre 2018
Coûts d'approvisionnement	Charles St-Julien	Septembre – novembre 2018 (2)	14 novembre 2018
Habitat du poisson	Frédéric Lussier et Gérard Desjardins	Septembre – décembre 2018 (2)	30 janvier 2019
Ambiance du chasseur et habitat de l'original	Frédéric Lussier	Janvier – mars 2019 (2)	20 mars 2019
Changements climatiques	Paula Armstrong	À préciser	À préciser
Milieux humides d'intérêt	À préciser	Décembre 2018 – mars 2019 (1)	20 mars 2019
Stratégie de production du bois	À préciser	À préciser	À préciser
Milieux riverains	À préciser	À préciser	À préciser
Espèces sensibles à l'aménagement	À préciser	À préciser	À préciser

BILANS DES SUIVIS	RENCONTRE TRGIRTO
COS	5 septembre 2018
VOIC	14 novembre 2018
Respect RNI RADF	14 novembre 2018
Stratégie des travaux commerciaux	14 novembre 2018
Stratégie des travaux non-commerciaux	30 janvier 2019
Plans spéciaux	30 janvier 2019
PAFIT	20 mars 2018
Journée HEG	Semaine du 15 octobre

Puisque des discussions doivent être entreprises le plus rapidement possibles en ce qui concerne la prochaine dérogation sur les COS et que M. St-Julien est prêt à présenter des informations à propos de l'enjeu sur les coûts d'approvisionnement, le comité de travail sur les COS doit reprendre ses activités et un nouveau comité sur les coûts d'approvisionnement doit être mis sur pied.

TRGIRTO 201809-9

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. François Saumure, il est décidé à l'unanimité de confier au comité sur les COS et à un comité de travail sur les coûts d'approvisionnement le mandat de préparer, de développer et de présenter des recommandations de sorte que des décisions puissent être prises en visant idéalement l'atteinte de consensus lors de la rencontre du 14 novembre de la TRGIRTO.

10. Rapport du projet de la SEPAQ sur les frayères à doré jaune

M. Jean Fink, le responsable de la réalisation du projet *Inventaire des sites de fraie du doré jaune (Sander vitreus) dans 7 lacs stratégiques de la réserve faunique La Vérendrye-secteur Outaouais*, présente ses résultats.

Selon les statistiques de la Réserve faunique la Vérendrye, 85 % des succès de pêche sont récoltés dans 20 lacs. M. Lussier mentionne que les frayères ne sont pas connues dans ces lacs. Il souhaiterait poursuivre l'inventaire des sites de fraie du doré jaune en visant les lacs qui n'ont pas encore été inventoriés.

ACTIONS : Envoyer aux membres le document de présentation de M. Fink (R. Barrette)

11. Nouveau libellé des rôles et du mandat de la TRGIRTO

Tel que mentionné par le coordonnateur lors de la rencontre du 12 juin, le libellé du rôle et mandat de la TRGIRTO pourrait être amélioré. M. Barrette présente une proposition de libellé pour modifier l'article 2.2 Rôle et mandats des Règles de fonctionnement de la TRGIRTO.

TRGIRTO 201809-10

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Jacques David, il est décidé à l'unanimité de remplacer le libellé de l'article 2.2 des Règles de fonctionnement de la TRGIRTO par le libellé suivant :

La TRGIRTO a pour rôles et mandat :

Rôles

- Prendre en compte les intérêts et les préoccupations des utilisateurs du territoire forestier lors de l'élaboration des PAFI.
- Assurer un processus de concertation dans le cadre de l'élaboration des PAFI.
- Contribuer à la planification et à la mise en oeuvre de l'aménagement forestier intégré.

Mandat

Collaborer avec le Ministère à l'élaboration des PAFI

- ✓ en favorisant la concertation des acteurs locaux et l'harmonisation des usages;
- ✓ en transmettant à la Direction de la gestion des forêts du MFFP les préoccupations et les aspirations des communautés locales;
- ✓ en dégagant les objectifs consensuels de protection et de mise en valeur des ressources et du territoire;
- ✓ en proposant des mesures d'harmonisation des usages;
- ✓ en participant à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) tactiques et opérationnels de mise en valeur des ressources des forêts du domaine de l'État.

12. Proposition de la Vision de la TRGIRTO

Une vision devrait aider à définir et à atteindre nos objectifs. Elle contribuerait aussi à maintenir le cap et à rallier les partenaires autour d'un but commun. La vision amène aussi le futur dans le présent. L'énoncé de vision est en quelque sorte le scénario idéal que nous désirons atteindre et à tout faire pour le réaliser.

M. Barrette estime que, pour les trois prochaines années, la TRGIRTO devrait se doter d'une vision. Il ne croit pas cependant qu'il soit nécessaire de faire un exercice particulier pour ce

faire. Quelques représentants ont déjà identifié quelques éléments qui pourraient servir d'inspiration pour la formulation d'une vision pour la TRGIRTO.

Le coordonnateur propose un énoncé de vision qui inclut l'idée de rechercher et de développer une démarche participative innovatrice visant à faciliter l'atteinte des objectifs. Bien que l'énoncé comporte des cibles chiffrées, cela n'aura pas pour but de mesurer la performance de la TRGIRTO.

TRGIRTO 201809-11

Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M. Gérard Desjardins, il est décidé à l'unanimité que la TRGIRTO adopte l'énoncé de vision suivant :

Au 31 mars 2021, des recommandations visant à influencer l'élaboration des PAFI en Outaouais sont soumises au MFFP par la TRGIRTO pour plus de 70 % des enjeux locaux d'intérêt commun. Ces résultats sont atteints grâce au développement d'une démarche participative innovatrice et à la participation active et constructive de ses partenaires dans la recherche de solutions afin de concilier leurs intérêts.

Plus particulièrement,

- Au 31 mars 2021, 90 % des représentants des partenaires sont satisfaits des résultats des travaux de la TRGIRTO.

13. Stratégie de production de bois – étapes et travaux

Mme Labrie explique que les trois régions de la direction générale du secteur sud-ouest (DGSSO) du MFFP doivent se concerter sur les travaux à venir concernant la Stratégie de production de bois (SPB). Un calendrier des travaux sera présenté à la TRGIRTO prochainement.

Mme Armstrong en profite pour mentionner que la SPB devrait tenir compte non seulement de l'adaptation aux changements climatiques (CC) mais aussi de la réduction des gaz à effet de serre (GES). Elle propose d'agir à titre de promoteur de l'enjeu sur les CC et faire une revue de littérature afin de préparer un bilan de ce qui peut se faire pour réduire les GES dans le secteur forestier.

ACTIONS : Ajouter l'enjeu sur les CC au plan de travail 2018-2019 en identifiant Mme Armstrong comme promoteur d'une proposition (R. Barrette)

Réaliser une revue de littérature sur les moyens identifiés pour réduire les GES dans le secteur forestier (P. Armstrong)

14. Proposition de François Trottier sur l'enjeu des petits gibiers

Lors de la rencontre de la TRIRTO du 12 juin, M. Trottier avait manifesté son intérêt à agir à titre de promoteur d'une proposition pour l'enjeu Petits gibiers. Il a fait parvenir au coordonnateur une proposition à cet effet. Celle-ci fait référence à l'habitat des perdrix et à la directive du MFFP qui permet de laisser un secteur résiduel naturel dans un peuplement traité en éclaircie pré-commerciale (EPC).

M. Barrette a cherché à connaître les fondements de cette directive auprès du ministère. Mme Marcelle Falardeau, la responsable des travaux sylvicoles non-commerciaux au MFFP, a indiqué qu'aucune superficie n'est traitée en EPC en Outaouais considérant le budget disponible et les priorités de travaux à réaliser dans les plantations. Vu les investissements consentis sur ces superficies, les surfaces reboisées qui sont entretenues sont traitées en totalité. Le coordonnateur a informé M. Trottier de cette situation. Ce dernier a ainsi décidé de laisser tomber sa proposition. Compte tenu du fait que M. Trottier était sur le point de quitter la Fédération des pourvoiries du Québec, M. Jonathan Leblond informe les participants qu'il reviendra éventuellement sur cet enjeu.

15. Proposition de projet PADF

M. Desjardins a manifesté son intention d'organiser et de tenir une rencontre réunissant des organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement. En introduction, une présentation de la TRGIRTO serait faite. L'objectif poursuivi est de permettre de mieux orienter les interventions du Groupe Nature en allant chercher les préoccupations de ces organisations concernant les enjeux identifiés à la TRGIRTO. Cela permettrait également d'identifier d'autres sujets préoccupant ces organisations en lien avec l'aménagement durable des forêts en territoire public. Il aurait besoin d'environ 500\$ (location de salle, repas, etc.). Il a déjà contacté des organisations. Une quinzaine ont exprimé leur intérêt à participer à cette rencontre.

TRGIRTO 201809-12

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondé de M. Dominik Chartier, il est décidé à l'unanimité d'approuver le projet de rencontre du Groupe nature réunissant des organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement.

ACTION : Soumettre une demande de financement du projet de rencontre d'organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement (G. Desjardins)

16. Divers

a) **Projet CNC Corridors écologiques**

Conservation de la Nature Canada (CNC) a reçu un financement du Fonds vert du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour réaliser un projet intitulé *Les corridors écologiques : une stratégie d'adaptation aux changements climatiques*. Il vise à travailler collectivement au maintien de la connectivité des territoires afin de faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

Cinq zones prioritaires pour la connectivité qui traversent diverses régions du sud du Québec ont été identifiés. Une de ces zones est située dans l'axe de Plaisance - Parc du Mont-Tremblant. Le projet sera réalisé d'ici avril 2020 touchant la forêt privée et la forêt publique.

Un premier atelier réunissant tous les acteurs clés du territoire concerné sera organisé le 5 novembre prochain. Le coordonnateur a été approché pour y participer. Éventuellement les membres de la TRGIRTO seront invités à intervenir plus tard lorsque le projet sera précisé.

ACTION : Transmettre aux membres le résumé du projet du CNC et la carte montrant les liens critiques pour la connectivité (R. Barrette)

b) **Demande d'accès au territoire public par les Clubs de motoneigistes de l'Outaouais**

M. Saumure explique qu'un tronçon de sentier doit être relocalisé sur le territoire public. Ce tronçon devrait traverser un îlot de vieillissement. Le MERN à Québec dit que si cette solution était faisable, des discussions devraient avoir lieu à la TRGIRTO. M. Saumure nous informera de l'avancement de dossier.

c) **Fausse nouvelle à propos de la mise en place d'un 2^e chiffre à l'usine de Résolu à Maniwaki**

M. Chartier informe les participants qu'une nouvelle a paru récemment dans un journal à l'effet qu'un deuxième chiffre avait été commencé à l'usine de Résolu à Maniwaki. M. Chartier indique que cette information est fausse.

d) **Propos de M. Luc Bouthillier lors d'un colloque sur les TGIRT à Gatineau**

M. Desjardins qui a participé au colloque organisé par l'UQO à Gatineau intitulé *Forest Dependent Communities and Governance: International Perspectives*. M. Luc Bouthillier, professeur à l'Université Laval, a affirmé, suite à un sondage qui a été effectué concernant l'implication des citoyens dans les TGIRT, que l'impression était que les citoyens ne sont pas écoutés.

17. Levée de la réunion

La réunion se termine à 16h00.